Travail et faible revenu

Susan Crompton

Depuis quelques années, le sort réservé aux familles à faible revenu est une source de préoccupation à cause de la sévérité de la dernière récession, du nombre croissant d'enfants au sein de ces familles et du débat public entourant l'efficacité des programmes sociaux actuels.

Plusieurs affirment que l'emploi est l'antidote contre le faible revenu. Pourtant, la majorité des familles à faible revenu comptent au moins une personne ayant un emploi. En 1992, les deux tiers des familles à faible revenu dont les membres adultes étaient en âge de travailler ont déclaré en moyenne 52 semaines-personnes de travail; malheureusement, ces gens ont consacré bien au-delà de la moitié de ces semaines à des emplois à temps partiel. Par comparaison, les membres de presque toutes les autres familles qui étaient également en âge de travailler occupaient un emploi et ont déclaré 93 semaines-personnes de travail, dans la plupart des cas du travail à temps plein. Le faible revenu semblerait donc associé non seulement au genre de travail et aux salaires et traitements, mais également aux heures de travail effectuées, c'està-dire au volume de travail.

Le présent article rend compte du volume de travail rémunéré effectué en 1992 par les familles à faible revenu dont le chef est âgé de moins de 65 ans¹. Il n'offre par conséquent qu'une analyse partielle d'un problème complexe comportant de multiples facettes. Toutefois, comme le volume de travail est un des aspects du faible revenu peu souvent étudié, la présente analyse

Susan Crompton est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-0178.

Source des données et définitions

Les données de la présente étude sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1993. L'EFC est menée chaque année au mois d'avril ou de mai en tant que supplément à l'Enquête sur la population active effectuée chaque mois. Elle recueille des renseignements sur les sources de revenu et la valeur du revenu touché au cours de l'année civile précédente, sur les semaines-personnes de travail et sur le régime de travail (temps plein ou temps partiel).

La définition de la famille utilisée dans cette étude est celle de la famille économique, c'est-à-dire deux personnes ou plus qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions de fait) ou par adoption. Trois catégories de familles sont analysées : époux-épouse vivant avec des enfants, famille monoparentale dirigée par une femme avec des enfants et couple marié seulement. Bien que les genres de familles soient généralement subdivisés selon le nombre d'enfants (par exemple, époux-épouse avec deux enfants), la présente étude subdivise les familles selon le nombre de travailleurs potentiels (personnes de 15 ans et plus). Évidemment, les études, les soins aux enfants et d'autres responsabilités peuvent empêcher une personne d'occuper un emploi; cependant, il peut être plus intéressant de comparer les ressources «potentielles» plutôt que les ressources «réelles», puisque toutes les familles n'ont pas le même potentiel de semaines de travail.

Volume de travail : le nombre total de semaines durant lesquelles les membres de la famille occupaient un emploi, rémunéré ou autonome. Le volume correspond au nombre total de semaines-personnes de travail accumulées par tous les membres de la famille, peu importe leur nombre.

Équivalent à temps plein (ETP): le volume total de travail rémunéré effectué par la famille, à temps plein ou à temps partiel, converti en semainespersonnes de travail à temps plein (voir Calcul du volume total de travail)

Adulte susceptible de gagner un revenu : tout membre de la famille âgé de 15 ans et plus

Seuils de faible revenu (SFR): la mesure de faible revenu utilisée par Statistique Canada qui établit les seuils de faible revenu. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuils consacrent généralement au moins 54,7 % de leur revenu au chapitre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le montant réel des SFR varie en fonction de la taille de la famille et de la taille de la région de résidence. (Pour plus de renseignements, consulter *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, 13-207 au catalogue).

Travail à temps plein, à temps partiel: emploi rémunéré auquel la personne a consacré surtout 30 heures ou plus par semaine (temps plein) ou surtout moins de 30 heures (temps partiel)

devrait contribuer à éclaircir les difficultés auxquelles sont confrontées les familles à faible revenu.

Moitié moins de travail pour les familles à faible revenu

En 1992, 14 % des familles canadiennes dont le chef a moins de 65

ans (892 000) ont touché un revenu inférieur aux seuils de faible revenu (SFR). Dans 66 % de ces familles et dans 98 % des autres familles, au moins un adulte a travaillé pendant un certain temps au cours de l'année. Les familles à faible revenu avaient moins de chances de compter des personnes

susceptibles de gagner un revenu autres que le ou les parents. C'était le cas dans seulement 27 % des familles à faible revenu, contrairement à 36 % dans les autres familles, et il s'agissait en général d'enfants plus âgés. Le petit nombre de personnes susceptibles de contribuer au revenu de travail de la famille a pu accroître les difficultés qu'éprouvent les familles à faible revenu à trouver de l'emploi (voir Source des données et définitions).

Les membres des familles à faible revenu qui travaillaient occupaient moins d'emplois à temps plein que les membres des autres familles. Le travail à temps plein ne correspondait qu'à 45 % des semaines-personnes de travail accumulées par les familles à faible revenu. Autrement dit, les familles à faible revenu travaillaient environ 0,8 semaine de travail à temps plein pour 1 semaine à temps partiel. Dans les autres familles, les emplois à temps plein représentaient 71 % du travail effectué, ce qui donne un rapport d'environ 2,5 semaines de travail à temps plein pour 1 semaine de travail à temps partiel.

Lorsque tout le travail effectué par ces familles est converti en semaines-personnes en équivalent à temps plein (ETP), l'effet cumulatif d'un trop petit nombre de semaines de travail et d'un trop grand nombre d'emplois à temps partiel ressort clairement (voir *Calcul du volume total de travail*). En 1992, les familles à faible revenu ont effectué environ la moitié moins de travail rémunéré que les autres familles - 35 semaines-personnes en ETP comparativement à 77 (tableau).

Rapport de 2 à 1 du volume de travail

Au moins un adulte détenait un emploi dans 86 % des familles à faible revenu formées de deux parents, tandis que c'était le cas dans presque toutes les autres familles.

Calcul du volume total de travail

Le volume de travail effectué par chacune des catégories de familles est exprimé en semaines-personnes en équivalent à temps plein (ETP), c'està-dire que l'unité de mesure type équivaut à une semaine au cours de laquelle les heures de travail régulières ont été surtout consacrées à un emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine).

L'ETP n'est pas un indicateur précis. Il permet néanmoins de comparer le volume de travail effectué par les diverses catégories de familles. Le volume de travail en ETP est calculé selon la méthode suivante :

1. Pour chaque catégorie de familles (par exemple, les familles monoparentales dont le chef est une femme), le nombre total de semaines-personnes de travail déclaré en 1992 par **tous** les membres de la famille âgés de 15 ans et plus est divisé en semaines de travail surtout consacrées à un emploi à temps plein et en semaines de travail surtout passées à un emploi à temps partiel.

- 2. Le nombre de semaines de travail à temps partiel est ensuite converti en semaines en équivalent à temps plein. Étant donné que le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires effectuées en 1992 par les travailleurs à temps partiel (15,7) représentait 37 % (arrondi à 40 %) du nombre moyen d'heures des travailleurs à temps plein (42,1), on calcule l'équivalent à temps plein en multipliant le nombre de semaines de travail à temps partiel par 0,4. Par conséquent, 20 semaines de travail surtout consacrées à un emploi à temps partiel sont équivalentes à 8 semaines de travail à temps plein.
- 3. Le nombre de semaines où les personnes ont réellement travaillé à temps plein est par la suite additionné au nombre de semaines de travail à temps partiel converti, ce qui donne le nombre total de semaines-personnes en équivalent à temps plein (ETP).
- 4. La **moyenne** de semaines-personnes en ETP par famille est ensuite calculée pour chaque catégorie de familles.

Tableau

Travail en équivalent à temps plein (ETP) * des familles ayant au moins un adulte détenant un emploi, 1992

		Nombre de familles ayant un emploi			Nombre moyen de semaines en ETP par famille		
	Total	Familles sous le SFR	Autres familles	Total	Familles sous le SFR	Autres familles	
Encountry does formilled		en milliers					
Ensemble des familles ayant un emploi	5 891	586	5 305	73	35	77	
Couples mariés seulement	1 425	81	1 344	70	33	73	
Familles époux-épouse avec enfants Deux adultes Trois adultes Quatre adultes ou plus	3 647 1 924 976 748	306 196 53 57	3 341 1 728 922 691	79 68 82 103	43 39 46 57	82 71 84 107	
Familles monoparentales dirigées par une femme Un adulte Deux adultes ou plus	476 216 260	157 88 69	319 128 191	42 34 50	22 21 22	53 42 60	
Toutes les autres familles **	343	42	301	61	28	65	

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

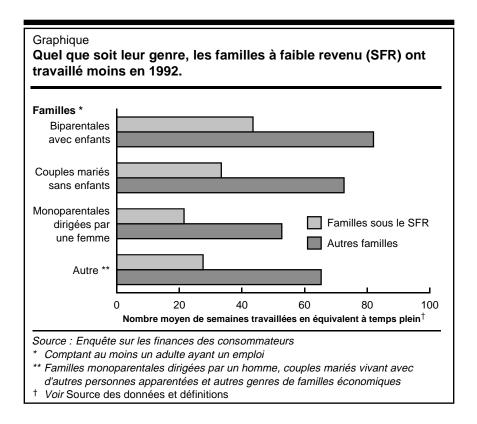
^{*} Total du volume de travail rémunéré fait par la famille, à temps plein ou à temps partiel, converti en semaines-personnes de travail à temps plein

^{*} Comprend les familles monoparentales dirigées par un homme, les couples mariés vivant avec d'autres personnes apparentées et les autres catégories de familles économiques

Les membres des familles à faible revenu qui travaillaient occupaient autant d'emplois à temps plein que d'emplois à temps partiel, effectuant environ 1 semaine-personne de travail à temps plein pour 1 semaine de travail à temps partiel. Cependant, ils n'avaient effectué qu'environ la moitié du volume de travail déclaré par les autres familles : 43 semaines-personnes en ETP comparativement à 82 semaines pour les familles à revenu plus élevé (graphique).

Près de la moitié des familles monoparentales dont le chef est une femme ont touché un revenu inférieur aux SFR en 1992. Seulement 48 % d'entre elles avaient un membre détenant un emploi, tandis que 97 % des familles similaires ayant un revenu plus élevé en comptaient au moins un. De plus, ces familles à faible revenu qui avaient travaillé ont déclaré moins de 0,5 semaine-personne de travail à temps plein pour 1 semaine de travail à temps partiel. Par conséquent, les familles à faible revenu ont effectué moins que la moitié du volume de travail accompli par les familles similaires à revenu plus élevé, soit 22 semaines en ETP comparativement à 53 semaines en ETP pour les autres familles monoparentales dont le chef est une femme.

Moins d'un couple marié sur dix a touché un revenu inférieur aux SFR en 1992. Dans seulement 61 % de ces couples à faible revenu et dans 94 % des couples à revenu plus élevé, au moins un adulte a travaillé en 1992. À l'instar des autres catégories de familles à faible revenu qui détenaient un emploi, les couples mariés ont travaillé moins souvent à temps plein qu'à temps partiel, enregistrant moins de 0,8 semaine-personne de travail à temps plein pour 1 semaine-personne de travail à temps partiel. D'ailleurs, les couples à faible revenu ont déclaré moins que la moitié du nombre de



semaines en équivalent à temps plein que les couples à revenu plus élevé – 33 semaines-personnes en ETP comparativement à 73 semaines.

Une hausse de travailleurs potentiels importe peu

Un peu moins de la moitié (47 %) des familles avec enfants – époux-épouse ou famille monoparentale dirigée par une femme – avaient une ou deux personnes susceptibles de gagner un revenu en plus du ou des parents. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait d'enfants âgés de 15 ans et plus.

Dans les familles à faible revenu, la possibilité qu'au moins un membre de la famille occupe un emploi au cours de l'année s'accroissait en fonction du nombre d'adultes au sein de la famille. Toutefois, le nombre accru de travailleurs potentiels avait moins de répercussions sur le volume de travail dans les familles à faible

revenu que dans les autres familles. D'ailleurs, dans les familles monoparentales dont le chef est une femme, les répercussions sont minimes, car on n'observe qu'une augmentation d'une semaine-personne en ETP, comparativement à une hausse de 18 semaines-personnes en ETP dans les familles similaires qui touchaient un revenu plus élevé (tableau).

Résumé

Seulement les deux tiers des familles à faible revenu ont déclaré avoir travaillé à un moment donné en 1992, comparativement à presque toutes les autres familles dont le revenu était plus élevé. Dans la plupart des familles à faible revenu qui avaient travaillé, les membres n'ont pas accumulé l'équivalent d'une année complète de travail à temps plein (49-52 semaines de travail à temps plein). Ce sont les familles à faible revenu comptant deux parents qui sont venues le

plus près d'y arriver, puisqu'elles ont accumulé l'équivalent de 43 semaines-personnes de travail à temps plein. Par opposition, presque toutes les familles à revenu plus élevé ont déclaré plus d'une année complète de travail et plus de deux fois le volume de travail effectué par les familles à faible revenu. Dans les familles à faible revenu, même la présence de membres susceptibles de gagner un revenu (c'est-à-dire de membres en âge de travailler autres qu'un parent) n'a pu contribuer à faire augmenter le volume total de travail de la famille autant que cela aurait pu être le cas dans les familles non défavorisées économiquement.

Mise à jour

Les données pour 1993 parues juste avant d'aller sous presse confirment l'analyse faite d'après les données de 1992. Près des deux tiers (65 %) des familles à revenu inférieur aux SFR comptaient au moins un membre détenant un emploi à un moment de l'année; cependant, plus de la moitié (53 %) des emplois étaient à temps partiel. Par conséquent, les familles à faible revenu avaient moins que la moitié du volume de travail des familles à revenu plus élevé, c'est-à-dire qu'elles comptaient respectivement seulement 34 semaines-personnes en équivalent à temps plein (ETP) comparativement à 77 semaines. Le nombre moyen de semaines-personnes travaillées en ETP par les trois types de familles en 1993 était sensiblement le même que celui de l'année précédente.

■ Note

1 Étant donné le taux d'activité sur le marché du travail extrêmement faible dans les familles composées de personnes âgées, le revenu d'emploi n'est généralement pas considéré comme un facteur déterminant du re-